

## Compte-rendu de séance du conseil municipal Séance du 21 septembre 2020

---

L'an deux mille vingt, le vingt et un septembre à vingt-et-une heures, les conseillers municipaux de la commune de Lentillac du Causse se sont réunis en session ordinaire sous la présidence de Madame Françoise LAPERGUE, Maire

Date de convocation : 14 septembre 2020

Présents : Françoise LAPERGUE – Christian ROUQUIE – Jean-Louis DELPECH – Marc RICHARD - Marie-Hélène DELTEIL – Aurélie POUJADE – Guilhem BOUCHER

Secrétaire de séance : Guilhem BOUCHER

Madame le Maire constate que la majorité des membres du Conseil Municipal est présente ou représentée et que ce dernier peut valablement délibérer.

La lecture du compte rendu du dernier conseil n'appelant aucune observation, il est validé à l'unanimité.

### **ORDRE DU JOUR :**

- 1) Inscription chemin rural au circuit de randonnées
- 2) Durée d'amortissement SIL et décision modificative
- 3) Révision des tarifs divers

Madame le Maire demande d'ajouter un point à l'ordre du jour : le renouvellement du bail à fermage conclu avec Mr Rouquié.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité

### **INSCRIPTION D'UN CHEMIN RURAL AU CIRCUIT DE RANDONNEES DU DEPARTEMENT DU LOT : 2020/19**

Mme le Maire présente une demande du Département du Lot afin de classer le chemin rural du Mas de Fargues au PDIPR.

Le Conseil Municipal valide ce classement à l'unanimité.

### **DUREE D'AMORTISSEMENT DES PANNEAUX SIL ET OUVERTURE DE CREDIT BUDGETAIRES : 2020/20**

Mme le Maire propose au Conseil de valider la durée des amortissements pour les panneaux Sil à une année.

Pour se faire il est nécessaire d'ouvrir des crédits budgétaires au 28041512 (recette d'investissement) pour 538.41€ et au 6811 (dépense de fonctionnement) pour le même montant.

Après en avoir délibéré, le Conseil valide à l'unanimité la durée d'amortissement à une année et valide l'ouverture des crédits budgétaires nécessaires au budget 2020.

## **ÉTUDE DES TARIFS COMMUNAUX : 2020/21**

Madame le Maire propose au conseil d'étudier les tarifs en vigueur sur la commune.  
Concession cimetièrre 115 € : inchangé pour une concession biplaces sur 30 années et  
70 € sur une concession monoplace sur 30 années.

Concession columbarium : 300€ la case pour 30 années

Le Conseil, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité ces nouveaux tarifs

Les tarifs de location de la salle des fêtes seront inchangés.

## **RENOUVELLEMENT DU BAIL A FERMAGE : 2020/22**

Madame le Maire propose au conseil de renouveler le bail à fermage avec Mr Christian Rouquié. Elle donne lecture d'un projet de bail pour une durée de neuf années sur les parcelles b 893-897-902-911-917 pour 30a70.

Le Conseil, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité le renouvellement de ce bail.

## **QUESTIONS DIVERSES :**

- Mme le Maire informe le conseil qu'une personne serait intéressé pour louer la grotte afin de recréer une champignonnière. Le Conseil ne s'opposera pas à une activité professionnelle dans ce lieu.
- Mme le Maire présente l'état d'avancement du PLUI. Des documents sont à la disposition des habitants qui en feraient la demande, en ligne et consultable en mairie.
- Mme le Maire donne lecture d'un courrier de Mr Lamarche demeurant à Aussou : il est nécessaire d'étudier le problème de circulation sur ce secteur. La CCCLM sera contactée afin de connaître les conditions d'installation d'un dispositif idoine.
- Mme le Maire a transmis au Département du Lot une requête de la part d'un couple habitant le long de la RD 653 qui souhaiterait une signalétique afin de faire ralentir les voitures qui passent à grande vitesse dans ce secteur.

Le prochain conseil municipal est programmé au 19.10.2020 à 20h30.

L'ordre du jour comportant quatre délibérations étant épuisé, La séance est levée à 23h30

Fait à Lentillac du Causse,

Le 24 septembre 2020

Le Maire

Françoise LAPERGUE

